

MEMO DES CONSIGNES

Document important à conserver

LA SUBMERSION

LA TEMPETE

LES FEUX DE FORETS

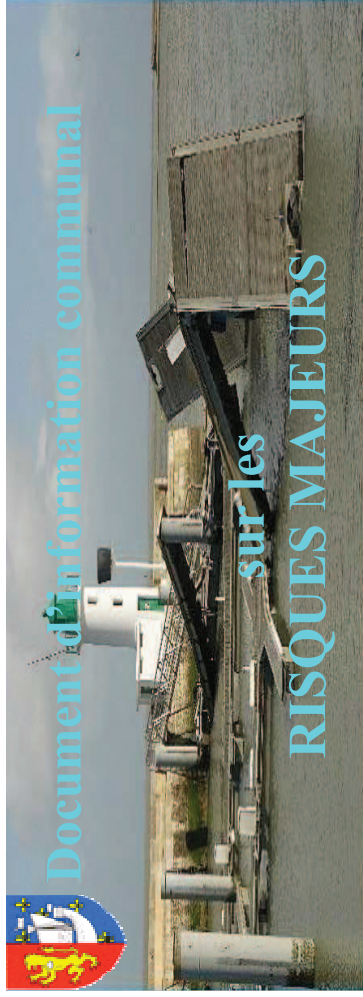
LE SEISME

LA POLLUTION MARINE

LE NUAGE TOXIQUE

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES

LES ACCIDENTS AERIENS



L'on a coutume de dire que l'assurance coûte trop cher, jusqu'au jour où surviennent des catastrophes. Il en va de même des mesures de prévention des risques majeurs. C'est lorsque tout va bien dans notre vie que nous devons nous prémunir contre un mauvais coup du sort.

La submersion du 28 février 2010, toujours présente dans la mémoire de chacun de nous, nous rappelle combien nous devons intégrer la notion des risques majeurs dans notre vie quotidienne.

C'est en nous préparant par des exercices de prévention et en anticipant les conséquences des catastrophes naturelles, que nous en réduiront considérablement les effets. Le présent document d'information sur les risques majeurs et le Plan Communal de Sauvegarde sont là pour nous rappeler les bonnes initiatives et les bons gestes à accomplir pour se protéger contre les conséquences de ces tragiques accidents tant naturels que technologiques qui peuvent nous frapper dans notre vie.

Si les recommandations contenues dans ce présent document devaient permettre de sauver ne serait-ce qu'une vie, il aurait alors largement rempli sa fonction.

Le Maire

L'institut des Risques Majeurs (IRMa) a pour objectifs de promouvoir des actions d'information et de sensibilisation aux risques majeurs et d'aider les collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes, à mettre en place une politique de prévention des risques adaptée notamment par la réalisation d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Le Plan Communal de Sauvegarde est un plan local de gestion de crise avec lequel le Maire, en qualité de représentant de l'Etat, se doit de garantir la sécurité de ses concitoyens. Il est déclenché lorsqu'un seuil critique est atteint ou sur le point de l'être.

La commune de La Flotte identifie huit risques majeurs : La submersion, la tempête, les feux de forêts, le séisme, la pollution marine, le nuage toxique, le transport de marchandises dangereuses, les accidents aériens.



LA SUBMERSION

La commune de La Flotte a déjà été soumise à une submersion qui se caractérise par des inondations temporaires de la zone côtière par les eaux marines.

CONSIGNES DE SECURITE

- Avant :**
- Prévoir les gestes essentiels
 - Mettre au sec les meubles, objets, matières et produits
 - Obtenir les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements
 - Amarrer les cuves, etc.
 - Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires
 - Prévoir les moyens d'évacuation

Pendant :

- S'informer de la montée des eaux et du niveau de vigilance (consulter <http://www.vigicrue.ecologie.gouv.fr/> et écouter la radio).

Dès l'alerte :

- Couper le courant électrique
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages des maisons, collines)
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités (mairie, préfecture, pompiers) ou si vous y êtes forcés
- Ne pas s'engager sur une route inondée (à pied ou en voiture)

Après :

- Aérer la maison
- Désinfecter à l'eau de javel
- Chauffer dès que possible
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche



LA TEMPETE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique (dépression), donnant naissance notamment à des vents pouvant être très violents ainsi qu'à des pluies assez importantes. La Flotte est concernée par ce risque si plusieurs facteurs naturels se regroupent (vent, dépression, fort coefficient de marée, surcote).

CONSIGNES DE SECURITE

- Avant :**
- Consulter la carte de vigilance « météo » (<http://www.meteofrance.com/>) et connaître les comportements adaptés
 - Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés
 - Rentrer dans un abri en dur
 - Fermer les portes et les volets
 - Rentrer les bêtes et le matériel
 - S'éloigner des bords de mer
 - Annuler les sorties en mer
 - Arrêter les chantiers, rassembler le personnel
 - Mettre les grues en girouette

Pendant :

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités
- Se déplacer le moins possible : en voiture, rouler lentement
- Débrancher les appareils électriques

Après :

- Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment)
- Couper les branches et les arbres qui menacent de s'abattre
- Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés



LES FEUX DE FORETS

La commune de La Flotte comporte un important secteur boisé (forêt et futaie) qui se situe en zone périphérique.

CONSIGNES DE SECURITE

- Avant :**
- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
 - Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels)
 - Débroussailler
 - Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

Pendant :

- Si l'on est témoin d'un départ de feu :
 - Informer les pompiers (18 ou 112)
 - Si possible, attaquer le feu
 - Dans la nature, s'éloigner dos au vent
 - Rentrer dans le bâtiment le plus proche
 - Fermer les volets, les portes et les fenêtres
 - Boucher avec des chiffons mouillés toutes les entrées d'air (aérations, cheminée, ...)
 - Respirer à travers un linge humide
 - Suivre les instructions des pompiers

Si vous êtes en voiture :

- Ne sortez pas et gagnez si possible une clairière ou arrêtez vous sur la route dans une zone dégagée, allumez vos phares.

Votre habitation est exposée au feu de forêt :

- Ouvrez le portail de votre terrain pour faciliter l'accès aux sapeurs-pompiers
- Arrosez le bâtiment tant que le feu n'est pas là, puis rentrer les tuyaux d'arrosage (ils seront utiles après)
- Fermez les bouteilles de gaz situées à l'extérieur et les éloigner si possible du bâtiment

Après : Eteindre les foyers résiduels



LE SEISME

Des secousses ont été ressenties à plusieurs reprises sur l'île de Ré au fil des siècles. Cependant, l'île se situe dans une zone à aléa sismique modéré.

CONSIGNES DE SECURITE

Avant :

- Repérer les points de coupure du gaz, eau, électricité
- Préparer un plan de regroupement familial

Pendant :

Rester où l'on est :

- A l'intérieur : Se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides. S'éloigner des fenêtres
- A l'extérieur : Ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées...).
- S'éloigner des bâtiments
- En voiture : S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Après :

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses
- Sortir rapidement du bâtiment. Si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz. - En cas de fuite, ouvrir les portes et les fenêtres
- Ne pas prendre les ascenseurs pour quitter un immeuble
- Ne pas allumer de flamme
- S'éloigner des zones côtières en raison d'éventuels « raz-de-marée »

LA POLLUTION MARINE



La commune de La Flotte a son ouverture face à l'océan Atlantique avec son port de pêche et de plaisance, sa plage, et son littoral rocheux.

La pollution marine est : l'introduction directe ou indirecte, par suite de l'activité humaine, de déchets, de substances, ou d'énergie, y compris de sources sonores sous-marines d'origine anthropique, qui nuisent à l'écosystème marin, présentent des risques pour la santé humaine et provoquent une altération de la qualité des eaux du point de vue de leur utilisation (Loi Grenelle II).

CONSIGNES DE SECURITE

Avant :

- Connaître les dispositifs d'alerte

Pendant :

Si l'on est témoin d'une pollution marine :

- Protéger : pour éviter un « sur-accident »
- Baliser les lieux du sinistre
- Faire éloigner les personnes situées à proximité

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), précisez : le lieu exact, la présence ou non de victimes et la nature du sinistre.

En cas de fuite ou déversement de produit :

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- Ne pas pratiquer la pêche à pied de loisir des coquillages
- Ne pas toucher ou ramasser les animaux mazoutés sans connaissance des consignes de sécurité

LE NUAGE TOXIQUE



En Poitou-Charentes, la directive « SEVESO 2 » a renforcé le dispositif de prévention des accidents majeurs impliquant des substances dangereuses en introduisant des mesures complémentaires. Le port de La Pallice, stockant des déchets industriels, fait partie des lieux classés SEVESO 2 dans la région.

CONSIGNES DE SECURITE

Dès l'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche
- Fermer toutes les ouvertures.
- Arrêter la ventilation, boucher les entrées d'air
- Couper le chauffage

- Ecouter la radio (Radio France, France Inter)

- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école. Vos enfants sont plus en sécurité à l'école que dans la rue. Les enseignants connaissent les consignes à appliquer.
- Ne pas téléphoner.
- Ni flamme, ni cigarette.

En cas d'accident nucléaire :

En fonction de l'évènement et sur instruction des autorités (décision préfectorale), les populations proches du site devront prendre un comprimé d'iode et/ou être évacués.

Après :

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment

LE TRANSPORT DE MARCHANDISES DANGEREUSES



Une marchandise dangereuse est une matière ou un objet qui, par ses caractéristiques physico-chimiques (toxicité, réactivité...) peut présenter des risques pour l'homme, les biens et/ou l'environnement.

Au sein de la commune de La Flotte, le transport de marchandises dangereuses s'effectue par voie routière départementale n°735, qui approvisionne la zone artisanale et les particuliers (gaz, fioul, etc.).

CONSIGNES DE SECURITE

Avant :

- Savoir identifier un convoi de matières dangereuses. Les panneaux et les pictogrammes apposés sur les unités de transports permettent d'identifier le ou les risques générés par la ou les matières transportées.
- Connaître les dispositifs d'alerte

Pendant :

- Protéger : pour éviter un « sur-accident »
- Baliser les lieux du sinistre
- Faire éloigner les personnes situées à proximité
- Ne pas fumer

- Donner l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), préciser : le lieu exact, le moyen de transport, la présence ou non de victimes, la nature du sinistre et le numéro du produit et le code danger (numéros apparaissant sur la plaque orange du camion-citerne ou du wagon-citerne)

En cas de fuite de produit :

- Ne pas entrer en contact avec le produit (en cas de contact : se laver et si possible se changer)
- Quitter la zone de l'accident
- Rejoindre le bâtiment le plus proche et se mettre à l'abri
- S'enfermer dans un local clos, en calfeutrants soigneusement les fenêtres et les aérations
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage
- Ni flamme, ni cigarette
- Ne pas téléphoner
- Ecouter la radio (Radio France)
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école

Après :

- A la fin de l'alerte, aérer tout le bâtiment

LES ACCIDENTS AERIENS



La commune de La Flotte se situe sous un couloir aérien desservi par l'aéroport de La Rochelle-Ile de Ré.

CONSIGNES DE SECURITE

- Ne pas s'approcher
- Prévenir la mairie, les services de secours et Police/Gendarmerie (17)



Les Risques Majeurs sur la Commune de La Flotte

Légende

Défense contre la submersion et les tempêtes

FALAISE

DIGUE

Zones d'influence sur les axes de transport

Zones à risque Feux de Forêts

Centre urbain

Sources :
Origine Cadastre © - Droits de l'Etat réservés - Dernière mise à jour : 08/03/2011 - Reproduction Interdite
BD Voirie SDIS - Septembre 2008
Cartographie Forestière : Inventaire Forestier National - 2003
Dernier POS à jour dans le SIG
Service Mer et Littoral - Septembre 2011
Réalisation :
Communauté de Communes de l'île de Ré - Service SIG/AFD - 20 octobre 2011